
CRISE SANITAIRE VISIO CONFERENCE AVEC LA DIRECTION LOCALE DU
29/12/2021

TELETRAVAIL

Suite à la visioconférence avec le directeur général adjoint
et suite aux décisions du gouvernement

les agents feront 3 jours minimum et 4 maximum de télétravail obligatoire en dehors de tout protocole, ceci, dès le mardi 4 pour les agents équipés. Ceci jusqu'à la fin de cet état de crise sanitaire.

La journée du 3 janvier sera consacrée en partie à la réorganisation des équipes par les chefs de services.

au vu de l'urgence et de la rapidité des consignes, les modalités pratiques seront communiquées rapidement aux chefs de service. Nous avons demandé un minimum de contraintes administratives pour l'agent, la direction a été sensible a notre demande.

Les moments de convivialités sont interdits.

La direction va continuer à fournir du gel , des gants, des masques. Des masques ffp2 ont été demandés pour les agents d'accueil, la Direction nous indique faire son possible dans ce sens.

Les accueils restent ouverts mais avec des jauges comme pratiqué dans le passé récent.

Les cantines restent ouvertes.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

Nous avons relayé l'inquiétude de certains agents quant à un éventuel changement de mission dans ce cadre et au regard des nouvelles réglementations. La direction nous indique être en train de traiter les cas concernés, au fur et à mesure, dans les services en sureffectif (sauf si des agents partent en retraite prochainement dans ces services). Elle a engagé un dialogue avec les chefs de services et les agents concernés en abordant avec humanité ces situations qui peuvent être difficiles et qui seront officialisées lors du CT du 11 janvier 2022.

pour tout complément d'information, vous pouvez me contacter au 0674927120
Henri STRANGIO